Règlement du vide-grenier du 19 mai 2024

Organisation : Les Sables FCOC -Stade Marcel-Guilbaud Les Sables d’Olonne (Olonne-sur-Mer)

**Le règlement** s’applique en fonction des textes en vigueur régissant les vide-greniers ou assimilés. Les inscriptions se feront exclusivement sur imprimé papier (ou fichier PDF) prévu à cet effet. Une inscription n’est retenue que si elle est complète et accompagnée du paiement à l’ordre du **Comité des Fêtes du Les Sables FCOC Vendée**, chèque signé, bulletin de réservation particulier ou professionnel totalement rempli et signé. L’inscription est ouverte aux particuliers et aux professionnels, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs, ainsi que ceux achetés sur le site le jour même. Particuliers : joindre impérativement une photocopie de pièce d’identité. Professionnels : joindre impérativement une photocopie de sa pièce d’identité et l’attestation professionnelle. L’organisation se décharge de toute fausse déclaration. Les places seront attribuées dans l’ordre de la réception des inscriptions et dans la limite des places disponibles. Les emplacements non occupés à 8h45 seront déclarés vacants et réattribués. En cas de désistement dans la dernière semaine ou d’absence non justifiée, l’organisation garde les sommes versées. En cas de force majeure entraînant la suppression du vide grenier, les sommes reçues seront rendues sans que l’exposant ou un tiers ne puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre l’association organisatrice. L’ouverture du site se fait à partir de **6 heures.** Une pièce d’identité vous sera demandée à votre arrivée. Les étalages, déballages, devront être terminés à **9 heures**. **ATTENTION**: si toutefoisle temps était menaçant,il n’y aura remboursement des places que si l’exposant n’a pas déballé. ***Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne pourra circuler sur le site d’exposition de 9 heures à 18 heures***. Les véhicules pourront stationner sur les stands si ***5 mètres linéaires******réservés au minimum*** (profondeur : 4 mètres). Un parking extérieur sera mis à disposition des exposants, parking non gardé sous la responsabilité de l’utilisateur. L’organisation décline toute responsabilité pour les dommages corporels, matériels, vols, etc…. causés ou subis par les visiteurs ou les exposants ou les accompagnateurs ou les membres de l’organisation. Les exposants devront donc prendre toutes les mesures nécessaires en matière d’assurance. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel. Les exposants s’engagent à rester et à marchander jusqu’à 18 heures. L’association organisatrice «Comité des Fêtes du FC Olonne Château» assurera l’organisation de cette journée et proposera au public et exposants un bar avec boissons ainsi qu’une partie restauration (sandwiches, grillades, frites).

***Dimension environnementale :*** *« Il est recommandé de faire un tri des déchets : des bacs de couleurs différentes ou identifiés pour recevoir les verres, seront mis à disposition du public et des exposants afin d’éviter un éparpillement de ces déchets. Merci de bien vouloir respecter cette consigne ».*

***Attention, rappel*: réservation obligatoire de 5 mètres si véhicule**

***Date limite d’inscription le 13 mai 2024***

**Les tarifs : 4 euros le mètre linéaire (profondeur : 4 mètres)**